

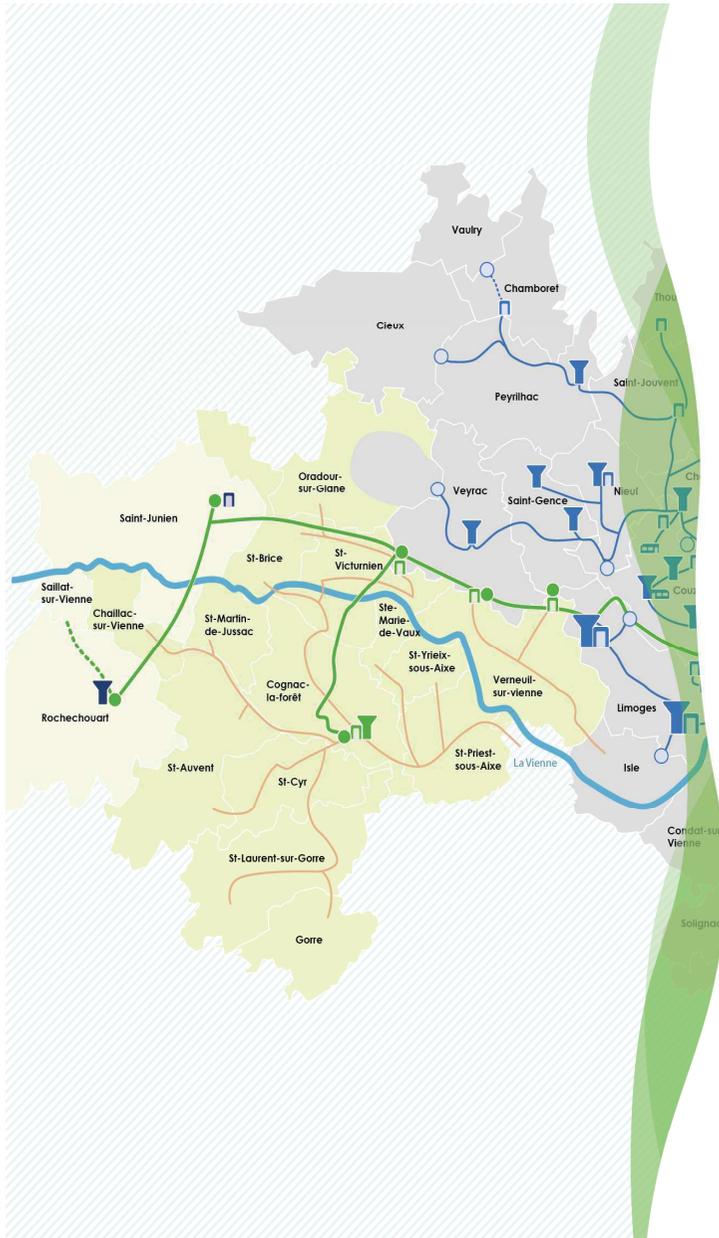
ANNÉE
2020



LIMOGES MÉTROPOLE - VIENNE-BRIANCE-GORRE - PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYTEPOL

Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges



Limoges Métropole Communauté urbaine, Communauté de communes Porte Océane du Limousin, Syndicat mixte des Eaux Vienne-Briance-Gorre

I – Rappels sur les statuts du SYTEPOL

CONSTITUTION - Le syndicat mixte dénommé « Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges » est constitué des membres suivants, en 2020 :

- La Communauté Urbaine de Limoges Métropole
- La Communauté de communes Porte Océane du Limousin (POL)
- Le syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (SMAEP VBG).

OBJET - Ce syndicat a pour objet d'assurer:

- La construction et l'exploitation d'une canalisation de transport d'eau potable reliant la commune de LIMOGES aux communes de Rochechouart et Saint Junien à l'exclusion de toute compétence en matière de distribution d'eau
- La construction et l'exploitation de canalisations de transport d'eau potable reliant la canalisation précédente aux communes membres du SMAEP VBG, à l'exclusion de toute compétence en matière de distribution d'eau.

COMPOSITION – Le syndicat mixte est administré par un organe délibérant, désigné « comité syndical » et composé de délégués élus d'une part, par les conseils municipaux des communes membres et d'autre part, par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres.

En 2020, les sièges au sein du comité syndical sont répartis de la façon suivante:

- Communauté Urbaine de Limoges Métropole – 4 représentants
- Communauté de communes POL – 8 représentants
- SMAEP VBG – 4 représentants

FONCTIONNEMENT – Le comité syndical règle par délibérations les affaires du syndicat mixte.

BUDGET – Le budget du syndicat mixte pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exercice de ses compétences et à celles pouvant découler de ses responsabilités ou qui en résulteraient.

I – Rappels sur les statuts du SYTEPOL

CONTRIBUTION DES MEMBRES – Chaque membre contribue au budget du syndicat mixte proportionnellement à l'utilisation qu'il fait des canalisations de transport d'eau potable.

La contribution de chaque membre est déterminée par délibération du comité syndical et entérinée dans les statuts (arrêté préfectoral du 18 juin 2012).

→ En début d'année, à l'occasion du vote du budget primitif, les contributions sont fixées pour l'année à venir en fonction de l'utilisation prévisionnelle de la canalisation par chaque membre. En tout état de cause, leur calcul est réalisé sur les bases suivantes :

- Communauté Urbaine de Limoges Métropole : transport minimal de 200 000 m³ d'eau par an. Le cas échéant, sera prise en compte, outre la consommation des habitants de la commune, la vente en gros à destination des communes non membres du syndicat mixte.
- Communauté de communes POL : transport minimal de 960 000 m³ d'eau par an (700 000 m³ pour Saint-Junien et 260 000 m³ pour Rochechouart).
- SMAEP VBG: transport minimal de 900 000 m³ d'eau par an.

A partir de 2021, après modification des statuts (arrêté préfectoral du 18 mars 2021), les volumes évoluent :

- Communauté Urbaine de Limoges Métropole : transport minimal de 240 000 m³ d'eau par an,
- Communauté de communes POL : transport minimal de 920 000 m³ d'eau par an,
- SMAEP VBG: transport minimal de 900 000 m³ d'eau par an.

La contribution due par chaque membre fait l'objet d'un versement en deux fois:

- après le vote du budget, un premier acompte correspondant à l'équivalent d'un semestre d'utilisation prévisionnelle des canalisations du SYTEPOL;
- au début du 2^{ème} semestre, une somme d'un montant équivalent au premier acompte.

→ En fin d'exercice, les contributions sont régularisées en fonction de l'utilisation réelle des canalisations, constatée durant l'année écoulée. Les consommations réelles seront calculées à partir de relevés de compteurs d'eau et ajustées à l'année civile en appliquant un *pro rata temporis*.

Les contributions à acquitter ne pourront dans tous les cas être inférieures à celles correspondant aux quantités minimales sur lesquelles s'est engagé chaque membre.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – Par délibération du 16 septembre 2020, le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges a renouvelé la convention avec la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et la Communauté de communes POL afin de disposer de moyens de fonctionnement nécessaires à l'exploitation des ouvrages. *Cette convention a été renouvelée avec les mêmes besoins, la Communauté de communes POL se substituant aux communes de Saint-Junien et Rochechouart.* Les moyens mis à disposition sont les suivants:

- Pour la Communauté Urbaine de Limoges Métropole: 1,22 équivalent temps-plein
- Pour la Communauté de communes POL : 0,22 équivalent temps-plein

II – Etapes marquantes

- Arrêté préfectoral du 28 décembre 2006 portant création du « Syndicat de Transport d'eau Potable de l'Ouest de Limoges » ou « SYTEPOL ».
- 1^{er} Comité Syndical du SYTEPOL installé le 16 février 2007.
- Mise en service de la canalisation de transport d'eau potable d'une longueur de 42,7 km, le 3 juillet 2010. Deux points de livraison sont créés pour la commune de Saint Junien et pour la commune de Rochechouart.
- Transformation du syndicat en syndicat mixte entérinée par arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts en date du 17 décembre 2010.
- Mise en service des 3 points de livraison le SIAEP VBG à Puy Porcher, Les Coussades et au château d'eau de la Barre de Veyrac fin 2010/début 2011.

- Arrêté portant modification des statuts suite aux modifications des volumes minimums d'eau forfaitaires des communes par an, en date du 18 juin 2012.

- Création d'un nouveau point de livraison pour la commune de Saint Junien pour alimenter le réservoir de Pruniéras en juin 2013.

- Mise en service, de la deuxième canalisation, d'une longueur de 11,3 km, entre la Barre à Veyrac et le réservoir VBG de La Forêt à Cognac la Forêt, le 29 juillet 2013. Cette opération avait pour objectif, à partir des ressources en eau de la Ville de Limoges, de renforcer la production du SIAEP Vienne-Briance-Gorre par l'alimentation en eau potable du réservoir de 1500 m³ de la Forêt. La desserte gravitaire de 10 communes de ce secteur est désormais assurée à partir de ce site et l'alimentation d'environ 10 000 habitants de ce territoire se trouve améliorée par l'adduction réalisée par le SYTEPOL.

- Suite à la mise en service fin juillet 2013 de la seconde canalisation qui alimente le château d'eau du Syndicat Vienne Briance Gorre à Cognac la Forêt, l'année 2014 correspond à la première année du plein régime, soit un volume annuel de 2 060 000 m³ répartis comme cités précédemment.

- Du 24 août 2015 au 23 octobre 2015, chantier de doublement de sécurité du tronçon sous la Vienne à Saint Victurnien (pose d'une canalisation de diamètre 250 mm sous la Vienne en parallèle de la canalisation existante dans la traversée de la rivière par technique de souille).

- Raccordements de cette nouvelle canalisation de secours à la conduite existante en rive droite et en rive gauche, au niveau du passage sous la Vienne à Saint Victurnien – démarrage des travaux le 29 mars 2016 – mardi 12 avril 2016, les 2 conduites en sous-fluviales fonctionnent en parallèle.

III – Subventions et avances

Rappel des aides à l'investissement reçues lors des étapes de construction

Récapitulatif subventions / avances et restes perçues depuis la création du syndicat:

Subventions perçues

- Conseil Départemental → 1 717 907,28 €HT.
- Agence de l'Eau Loire Bretagne → 2 286 459,94 €HT.
- FEDER → 856 495,20 €HT.

Rappel des immobilisations incorporelles et corporelles depuis la création du syndicat durant la période de construction des infrastructures:

→ 9 932 855,36 €HT.

Total des subventions perçues

→ 4 860 862,42 €HT soit 41,5 % des études et travaux.

IV – Tarifs

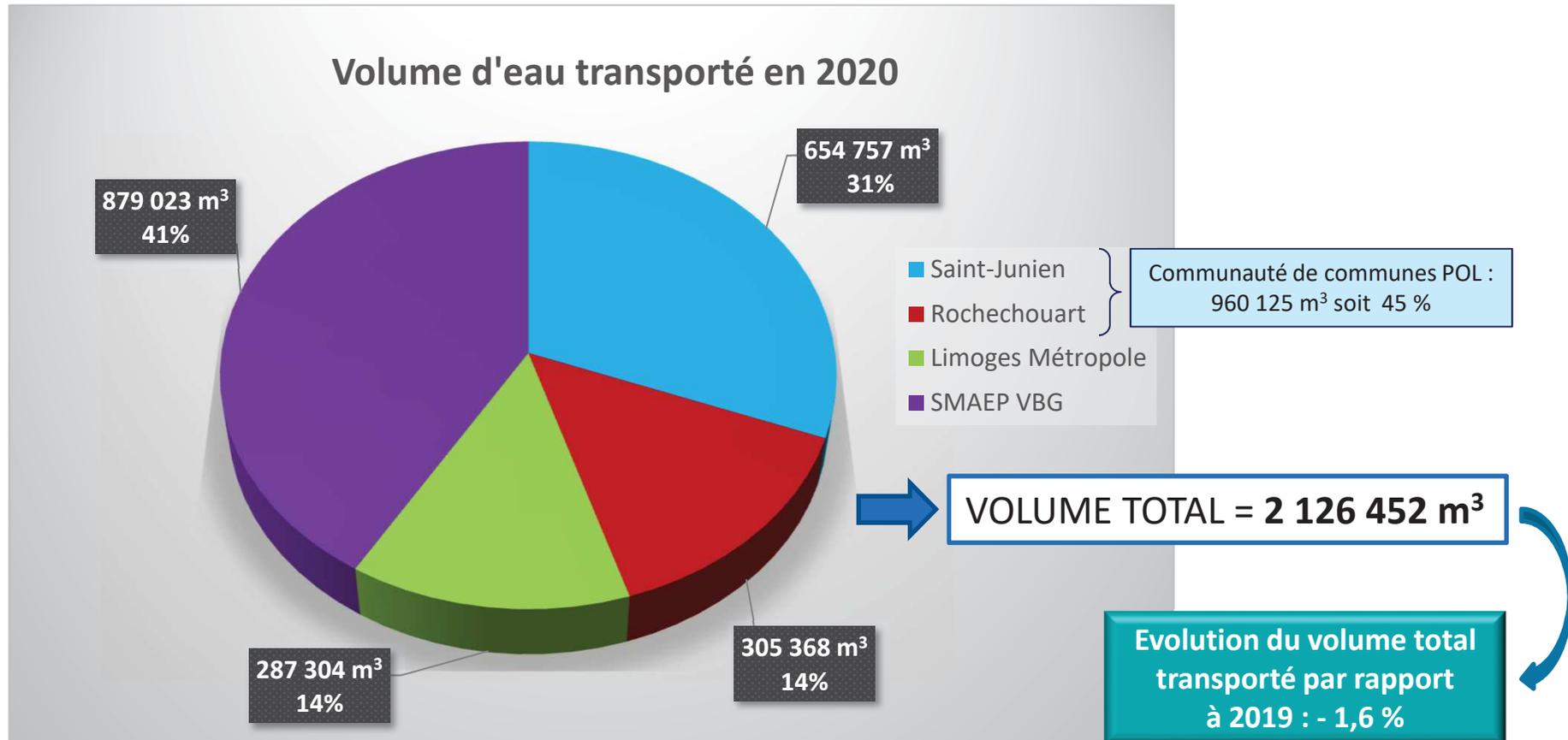
Tarif de transport d'eau potable par m ³		
	€ HT	€ TTC (TVA 5,5%)
2017	0,311	0,328
2018		
2019		
2020		
2021		

Afin d'assurer les équilibres des budgets, et au regard des volumes prévisionnels, les tarifs sont maintenus à l'identique depuis 2016.

IV – Volumes d'eau transportés et facturés

Volumes d'eau transportés - SYTEPOL		2017	2018	2019	2020
Porte Océane du Limousin (Saint Junien) Seuil 700 000 m ³	Volumes transportés réels	662 608 m ³	679 091 m ³	624 569 m ³	654 757 m ³
	Volumes transportés facturés	701 859 m ³	700 000 m ³	700 000 m ³	700 000 m ³
	Montant en € TTC	230 283 €	229 674 €	229 674 €	229 674 €
Porte Océane du Limousin (Rochechouart) Seuil 260 000 m ³	Volumes transportés réels	352 629 m ³	353 533 m ³	324 390 m ³	305 368 m ³
	Volumes transportés facturés	320 471 m ³	352 629 m ³	353 533 m ³	324 390 m ³
	Montant en € TTC	105 148 €	115 699 €	115 996 €	106 434 €
Vienne Briance Gorre Seuil 900 000 m ³	Volumes transportés réels	770 433 m ³	922 096 m ³	953 560 m ³	879 023 m ³
	Volumes transportés facturés	941 293 m ³	900 000 m ³	922 096 m ³	953 560 m ³
	Montant en € TTC	308 833 €	295 295 €	302 544 €	312 868 €
Limoges Seuil 200 000 m ³	Volumes transportés réels	193 498 m ³	251 268 m ³	260 227 m ³	287 304 m ³
	Volumes transportés facturés	200 000 m ³	200 000 m ³	251 268 m ³	260 227 m ³
	Montant en € TTC	65 621 €	65 621 €	82 442 €	85 382 €
	Total transporté réel	1 979 168 m³	2 205 988 m³	2 160 503 m³	2 126 452 m³
	Total facturé	2 163 623 m³	2 152 629 m³	2 226 897 m³	2 238 177 m³
	Montant Total en € TTC (TVA de 5,5%)	709 885 €	706 289 €	730 656 €	734 358 €

V – Répartition des volumes d'eau transportés

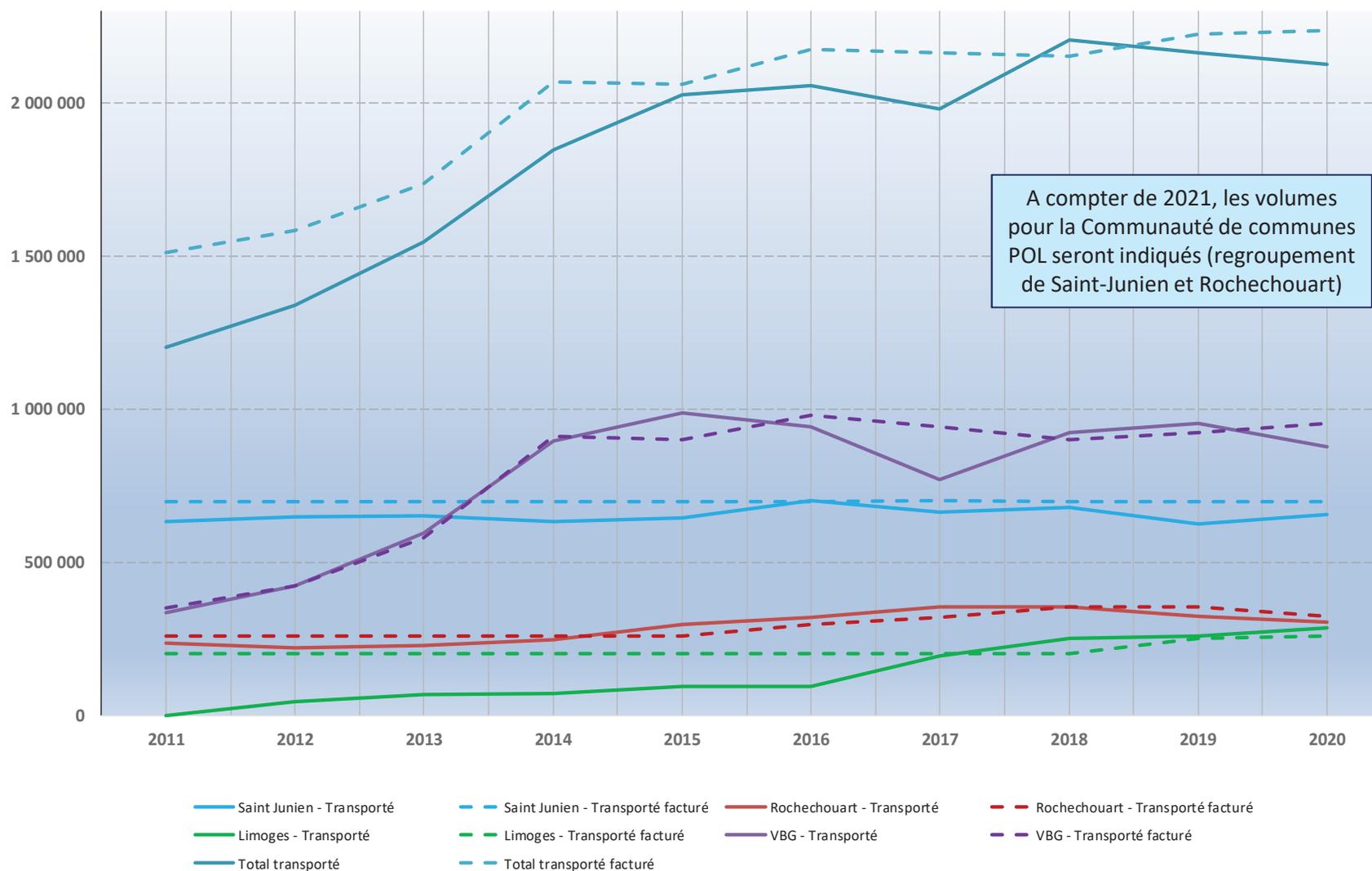


Rendement du réseau:

Total des volumes comptabilisés par les compteurs (points de livraison) / Total des volumes sortis surpresseur bastide = 100 %

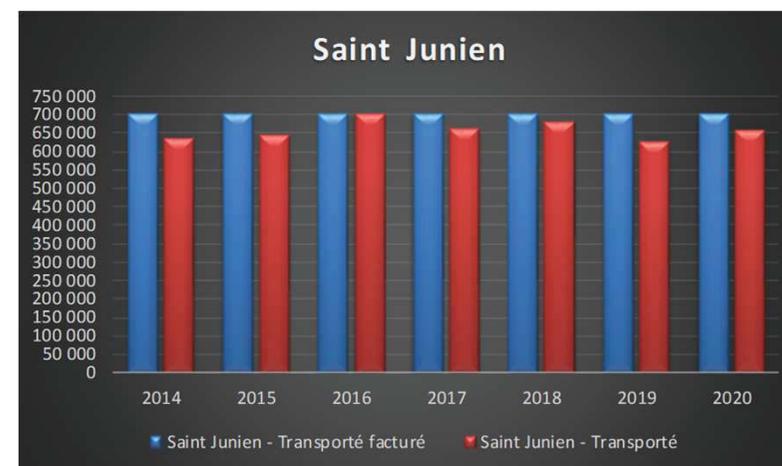
VI – Evolution des volumes d'eau transportés

Evolution des volumes transportés et facturés depuis 2011 en m³



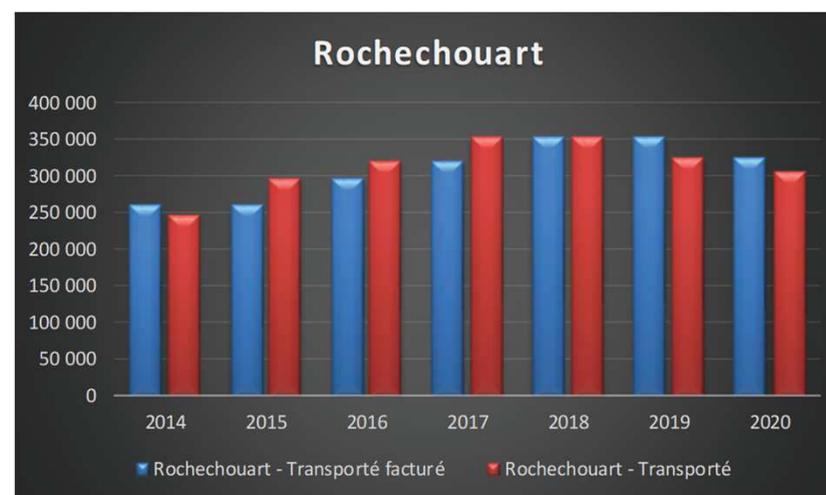
VI – Evolution des volumes d'eau transportés

Saint-Junien					
	Saint Junien - Transporté facturé	Saint-Junien SYT0101	Saint-Junien Prunieras depuis le 08/07/2013 SYT0102	reliquat N-1	Saint Junien - Transporté
2011	700 000	632 688	-		632 688
2012	700 000	649 361	-	- 483	648 878
2013	700 000	636 855	16 746	-	653 601
2014	700 000	594 615	41 185	- 3 411	632 389
2015	700 000	622 658	29 661	- 8 032	644 287
2016	700 000	656 262	28 634	16 963	701 859
2017	701 859	635 637	25 353	1 618	662 608
2018	700 000	645 383	30 996	2 712	679 091
2019	700 000	589 240	33 153	2 176	624 569
2020	700 000	619 834	32 855	2 068	654 757



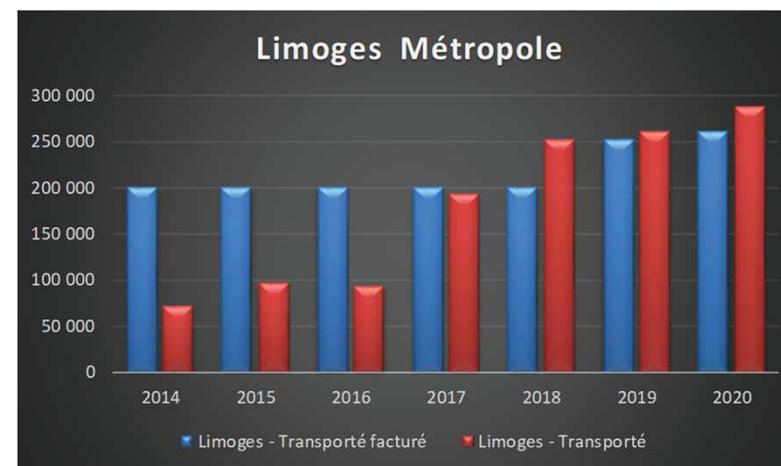
VI – Evolution des volumes d’eau transportés

Rochechouart				
	Rochechouart - Transporté facturé	Rochechouart SYT0202	reliquat N-1	Rochechouart - Transporté
2011	260 000	234 839		234 839
2012	260 000	221 181	- 1 185	219 996
2013	260 000	229 292	-	229 292
2014	260 000	244 849	1 741	246 590
2015	260 000	299 799	- 3 904	295 895
2016	295 895	309 086	11 385	320 471
2017	320 471	351 988	641	352 629
2018	352 629	352 829	704	353 533
2019	353 533	323 691	699	324 390
2020	324 390	304 909	459	305 368



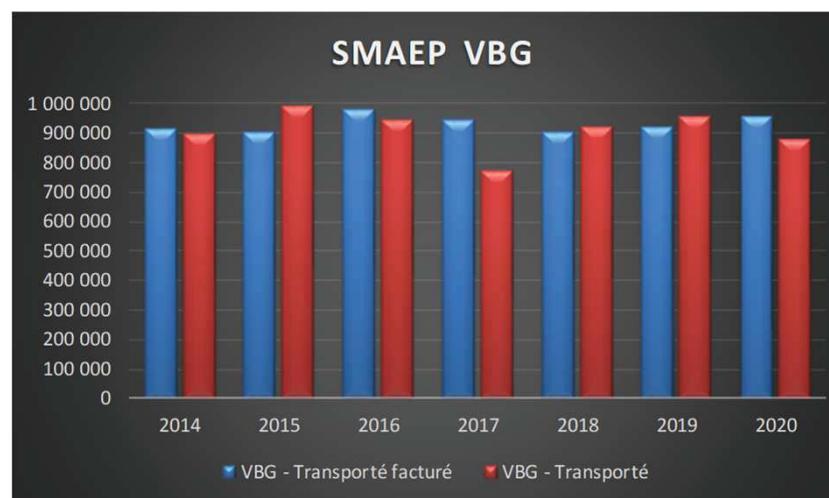
VI – Evolution des volumes d'eau transportés

LIMOGES METROPOLE						
	Limoges - Transporté facturé	Limoges Bellegarde SYT0302	Limoges Landouge SYT0302	Limoges La Barre SYT0406	reliquat N-1	Limoges - Transporté
2011	200 000	-	-	-	-	0
2012	200 000	45 172	87	-	-	45 259
2013	200 000	67 072	1 146	-	-	68 218
2014	200 000	59 279	1 022	10 755	-	71 056
2015	200 000	71 360	1 007	23 502	-	95 869
2016	200 000	67 509	1 169	24 640	-	93 318
2017	200 000	66 510	100 719	26 269	-	193 498
2018	200 000	63 720	161 244	26 304	-	251 268
2019	251 268	53 596	179 503	27 128	-	260 227
2020	260 227	48 013	211 257	28 034	-	287 304



VI – Evolution des volumes d'eau transportés

SMAEP VBG								
	VBG - Transporté facturé	VBG Puy-Porchet SYT0401	VBG La Barre SYT0403	Abonnés de Veyrac utilisant l'eau de la VBG à la Barre SYT0406	VBG Cognac SYT0404	VBG Les Coussades SYT0402	reliquat N-1	VBG - Transporté
2011	350 000	243 169	89 249	-	-	4 039		336 457
2012	424 965	283 088	139 239	-	-	2 638	-	424 965
2013	578 562	290 189	127 857	-	173 500	2 754	-	594 300
2014	910 738	256 110	143 482	- 10 755	508 122	2 590	- 3 456	896 093
2015	900 000	199 288	237 763	- 23 502	497 068	2 568	75 844	989 029
2016	979 300	199 560	264 932	- 24 640	460 445	2 583	38 413	941 293
2017	941 263	174 460	253 814	- 26 269	363 206	2 698	2 524	770 433
2018	900 000	181 059	287 599	- 26 304	465 694	2 807	11 241	922 096
2019	922 096	178 617	285 902	- 27 128	510 689	3 136	2 344	953 560
2020	953 560	186 752	197 944	- 28 034	516 543	2 692	3 126	879 023



VII – Bilan financier - Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	
Chap 011 - Charges à caractères général	53 214,68 €	
Chap 012 - Charges de personnel	100 536,57 €	
Chap 65 - Charges diverses de gestion courante	- €	
Chap 66 - Charges financières	171 008,13 €	
Chap 67 - Charges exceptionnelles	- €	
Chap 042 - Opérations d'ordre - ammortissements techniques	292 027,71 €	
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (chap 023)	- €	
Total	616 787,09 €	(A)

Recettes de fonctionnement	CA 2020	
Chap 70 - Ventes de produits (Transport d'eau)	696 073,05 €	
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	- €	
Chap 77 - Produits exceptionnels	- €	
Chap 042 - Opérations d'ordre - ammortissements des subventions	120 724,20 €	
Chap 002 - Résultat de fonctionnement antérieur	748 855,21 €	©
Total	1 565 652,46 €	(B)

Résultat de fonctionnement = B-A-C 200 010,16 €
 D=Résultat de fonctionnement cumulé= B-A 948 865,37 €

VII – Bilan financier - Investissement

Dépenses d'investissement	CA 2020	
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	350 638,81 €	
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	- €	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	- €	
Chap 23 – Immobilisations en cours	- €	
Chap 040 – Opérations d'ordre – Amortissements des subventions	120 724,20 €	
Chap 041 – Opérations patrimoniales	10 780,54 €	
Chap 001 – Résultat d'investissement antérieur	153 518,35 €	(E)
Total	635 661,90 €	(F)

Restes à réaliser

(G)

Recettes d'investissement	CA 2020	
Chap 13 – Subventions investissements.	- €	
Chap 16 – Emprunts.	- €	
Chap 040 – Opérations d'ordre – Amortissement technique	292 027,71 €	
Chap 041 – Opérations patrimoniales.	10 780,54 €	
Chap 021 - Autofinancement complémentaire de la section investissement.	- €	
Chap 023 – Immobilisations en cours.	- €	
Chap 10 – Affectation des résultats d'exploitation antérieurs.	153 518,35 €	
Total	456 326,60 €	(H)

Restes à réaliser

(I)

(L) Résultat d'investissement = H-(F-E)	-	25 816,95 €
Résultat d'investissement (déficit) cumulé = E+L	-	179 335,30 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement = M		8 940,00 €
K=Besoin de financement après intégration des restes à réaliser= J-G+I-M	-	188 275,30 €
 Le montant disponible s'élève à D-K		 760 590,07 €

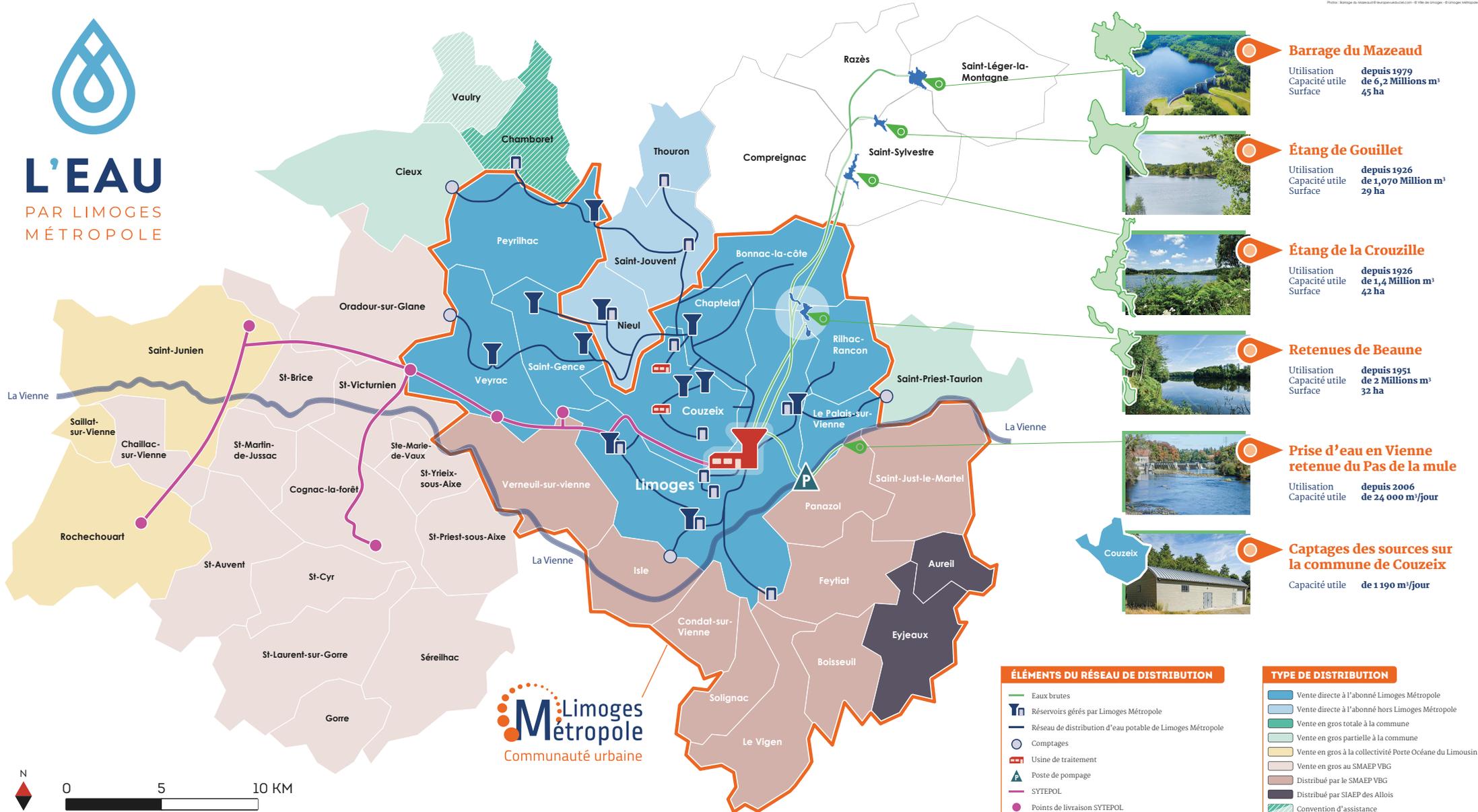
VIII – Annexe

- **Synoptique du fonctionnement du réseau du SYTEPOL**
- **Cartographie adduction et de distribution de l'eau par Limoges Métropole et du SYTEPOL**

Cartographie de l'adduction et de la distribution de l'eau par Limoges Métropole en régie



L'EAU
PAR LIMOGES
MÉTROPOLE



Barrage du Mazeaud
Utilisation depuis 1979
Capacité utile de 6,2 Millions m³
Surface 45 ha

Étang de Gouillet
Utilisation depuis 1926
Capacité utile de 1,070 Million m³
Surface 29 ha

Étang de la Crouzille
Utilisation depuis 1926
Capacité utile de 1,4 Million m³
Surface 42 ha

Retenues de Beaune
Utilisation depuis 1951
Capacité utile de 2 Millions m³
Surface 32 ha

Prise d'eau en Vienne retenue du Pas de la mule
Utilisation depuis 2006
Capacité utile de 24 000 m³/jour

Captages des sources sur la commune de Couzeix
Capacité utile de 1 190 m³/jour

Limoges Métropole
Communauté urbaine

